

Grenoble, le 7 mars 2024

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Affaire suivie par :

Division des personnels de l'administration
Mél : dpa.titulaires-gestionco@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Messieurs les présidents d'université
Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP
Madame la directrice de l'institut d'études politiques
de Grenoble
Madame la directrice du Crous Grenoble Alpes
Messieurs les directeurs académiques des services
de l'éducation nationale
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP
Monsieur le directeur de CANOPE
Monsieur le directeur du CNED
Monsieur le directeur de l'école nationale des sports
de montagne à Chamonix
Madame la directrice du CREPS de Vallon Pont d'Arc
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements
Mesdames et messieurs les chefs de division et
de services rectoraux

Objet : liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2024

Références :

- [décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié](#) portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- [note de service ministérielle du 21 décembre 2023](#) parue au BO n°1 du 4 janvier 2024
- [lignes directrices de gestion ministérielles](#) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial n°3 du 7 décembre 2023

Pièces jointes :

Annexe C2 - Fiche individuelle de proposition
Annexe C3 – Rapport d'aptitude professionnelle
Annexe C4 - Rapport d'activité
Procédure de récupération d'identifiants académiques

Les documents au format word sont disponibles sur le [Portail Intranet Agent](#), rubrique : INFORMATIONS et CIRCULAIRES / Accès direct aux circulaires.

La présente note s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles citées en référence. Elle a pour objet de présenter la procédure et le calendrier pour l'accès au corps des SAENES au titre de l'année 2024. L'objectif est de valoriser les acquis de l'expérience professionnelle et de reconnaître la valeur professionnelle dans le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Conditions statutaires

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude, les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C qui justifient au 1^{er} janvier 2024 d'au moins 9 années de services publics (en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire).

Sont promouvables, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté, les agents de catégorie C en position d'activité, de détachement ou de mise à disposition d'un organisme ou d'une autre administration.

✚ Chaque agent éligible sera informé de sa promouvabilité. Toutefois, tout agent qui n'aurait pas reçu cette information individuellement et qui estimerait remplir les conditions est invité à envoyer son dossier de candidature ou à contacter le service de gestion qui procédera à la vérification des conditions d'éligibilité.

Dossier de candidature

Le dossier comprend impérativement :

- la fiche individuelle de proposition (annexe C2) à renseigner par l'agent
- le rapport d'activité (annexe C4) à renseigner par l'agent
- un organigramme fonctionnel devant permettre de situer le candidat dans la structure et de comprendre ses interactions.
- le rapport d'aptitude professionnelles (annexe C3) à renseigner avec soin par le supérieur hiérarchique. Il convient d'évaluer l'agent sur son aptitude à tenir un poste de catégorie B.
- copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel

Conformément aux dispositions du statut général de la fonction publique, les deux critères pris en compte pour l'établissement des promotions par liste d'aptitude sont **la valeur professionnelle** et les **acquis de l'expérience professionnelle**.

Ces promotions permettent d'identifier les viviers d'agents susceptibles de construire un parcours professionnel ascendant en termes de responsabilités, qui les rend apte à exercer les fonctions d'un corps de niveau supérieur.

Dans l'établissement des promotions, le ministère porte une attention particulière, d'une part, aux **agents exerçant déjà les fonctions d'un corps supérieur**, et, d'autre part, aux personnels exerçant ou ayant exercé tout ou partie de leurs fonctions en **éducation prioritaire**.

L'inscription sur une liste d'aptitude permettant d'accéder à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur, implique une **mobilité fonctionnelle et/ou géographique**, sauf si l'agent exerce déjà des fonctions d'un niveau supérieur.

La **préparation aux examens professionnels et aux différents concours** fait partie des critères pris en compte pour apprécier les capacités professionnelles, dans la mesure où cette démarche, non seulement prépare effectivement à l'exercice de responsabilités supérieures, mais en outre traduit un **engagement volontaire** de la personne et une **motivation démontrée**.

Modalités d'envoi

- ⇒ Pour les agents affectés en EPLE et dans les services déconcentrés, le dépôt de candidature se fait de façon dématérialisée **via l'application Colibris**. Les pièces constitutives du dossier, listées ci-dessus, devront y être déposées **en un seul fichier pdf par le candidat**.
- ⇒ Les personnels exerçant dans l'enseignement supérieur (Universités, écoles et instituts) et dans les établissements publics (CROUS, CNED, ENSM, CREPS...) sont invités à consulter leur service des ressources humaines pour connaître le calendrier interne de leur structure d'affectation. Les dossiers de ces agents seront envoyés au rectorat par leur établissement après visa à l'adresse électronique suivante dpa.titulaires-gestionco@ac-grenoble.fr **avant le 2 avril 2024** (délai impératif) sous le format : Nom.Prénom_LA_SAENES_2024.

Calendrier

Le dossier complet devra être déposé par chaque agent sur [Colibris](#) via le formulaire « Dépôt de candidature pour la liste d'aptitude des SAENES » du **12 mars au 2 avril 2024**.

Je vous remercie de communiquer la présente note aux personnels de catégorie C placés sous votre autorité.

NB : Depuis cette année, l'ensemble des actes administratifs y compris les arrêtés de promotions sont disponibles pour chaque agent via le [portail RH](#) ou l'application mobile e-Colibris.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Signée le 07/03/2024 par Mme Céline Blanchard,
Secrétaire générale adjointe,
Directrice des ressources humaines**

Conforme à l'original, disponible sur demande